

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 4 mars 2024, à 19 h 30 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Tremblay, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2024-27

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

2024-28

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 5 février 2024 tel quel.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 29 février 2024.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2024-29

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE MRC – ÉVALUATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la MRC Domaine-du-Roy a adopté un nouveau procédé afin de standardiser les demandes de contestation d'évaluation municipal;

ATTENDU QUE ce nouveau précédent permettra d'offrir à tous les citoyens les mêmes démarches et coûts;

ATTENDU QU'il s'agit d'une méthode facilitante pour la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC Domaine-du-Roy a proposé une signature d'entente avec la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser la mairesse Madame Claire Desbiens et la directrice générale Madame Catherine Asselin, à signer l'entente proposée.

2024-30

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 1^{er} mars 2024.

Factures payées par la délégation des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9444-6184 Québec Inc.	André Villeneuve Déneigement	39 283.11 \$	19845
9444-6184 Québec Inc.	André Villeneuve Déneigement	39 283.11 \$	19845
Bell Canada	Téléphone public	57.49 \$	19854
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	1 996.08 \$	19850
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 127.01 \$	19850
MRC Domaine du roy	Quote part transport coll. et adapté	195.79 \$	19850
MSH	Collecteur sanitaire	1 625.46 \$	19851
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	761.90 \$	19852
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Février	475.00 \$	19848
Total		90 804.95 \$	

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Menuiserie Bolduc	Installation Thermos (maison Jeunes)	205.15 \$	19849
Total		205.15 \$	

Factures payées par sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
ADMQ	Inscription au congrès	663.41 \$	19846
Total		663 41 \$	

Factures payées pour projet Eaux usées

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
ADMQ	Inscription au congrès	663.41 \$	19846
Cegep Shawinigan	Programme de qualification opérateurs eaux usées	3 604.46 \$	19847
Stantec	Chargé de projet	1 437.19 \$	19853
Stantec	Chargé de projet	1 437.19 \$	19853
Total		6 478.87 \$	

Catherine Asselin

Directrice générale /greffière-trésorière

2024-31

OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES SOUS INVITATION – RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le conseil avait mandaté la directrice générale d’aller en appel d’offres pour le projet de rénovation de l’hôtel de ville;

ATTENDU QUE le montant estimé des travaux permettait l’appel sous invitations;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de gestion contractuelle, un minimum de 2 entreprises devait être sollicité;

ATTENDU QUE pour assurer la réussite de cet appel d’offre en raison du délai court d’exécution, sept (7) entreprises locales ont été invités :

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est déroulé le 1^{er} mars à 10 h en présence du comité constitué de Madame Claudia Tremblay, conseillère # 3, Monsieur François Gaudreault, responsable des travaux publics et la directrice générale;

ATTENDU QUE le procès-verbal d'ouverture de soumission ce lit comme suit :

2024-01 Rénovation hôtel de ville			
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean			
Procès-Verbal d'ouverture des soumissions			
no	Soumissionnaire	Date et heure de réception	Montant de la soumission (avec taxes)
1	Menuiserie Bolduc	9 h 35, 1er mars	71 434,69 \$
2	Bon-Air	9 h 28, 1er mars	74 705,01 \$
3	Jamco	9 h 43, 1er mars	76 003,70 \$
4	Isoford	9 h 02, 1er mars	47 880,04 \$
5	Construction Rénovation L	10 h 46, 29 février	43 371,52 \$

ATTENDU QUE le comité a vérifié la conformité des soumissions et soumissionnaires ;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil d'octroyer l'appel d'offres à l'entrepreneur Construction Rénovation L ayant le montant le plus bas ;

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité :

QUE le contrat d'appel d'offres soit octroyé le à Construction Rénovation L, pour un montant de quarante-trois mille six cent un dollar et quarante-sept sous (43 371.52 \$) incluant les taxes ;

QUE le projet sera réalisé sous toutes subventions applicables ;

QUE le document d'appel d'offres fasse office de contrat.

2024-32

MODIFICATION DE TARIFICATION – SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE les tarifs de location de la salle communautaire ont été établie lors de la résolution 2017-46 se détaillant comme suit :

Repas familiale	100.00 \$
Souper et soirée	150.00 \$
Funérailles	200.00 \$

ATTENDU QUE la tarification engendrait beaucoup d'interprétation pour son application de la part de l'administration ou des locataires ;

ATTENDU QU'une nouvelle tarification a été établie afin d'être plus réaliste de l'usage et du temps de location ;

ATTENDU QUE la location sera assujettie à la signature d'un contrat préalable à la location comprenant les engagements du locataire et du locateur ;

ATTENDU QU'un acompte de 50 \$ sera demandé pour assurer l'intégrité du matériel prêté par la municipalité et que celui-ci sera crédité lors de la facture après la location ;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la nouvelle grille de tarif sera la suivante :

	Durée	Coût tx incluses
--	-------	------------------

Réunion	1 à 4 h	80 \$
Repas	1 à 4 h	100 \$
Repas et soirée	de 15 h à 3 h du matin	150 \$
Journée	8 à 16 h	150 \$
Demi- Journée	8 à 12 h ou de 13 h à 16 h	100 \$
Salon funéraire	par jour	200 \$

QUE les prix soient taxes incluses ;

QU'en cas de bris ou de vol, le coût de remplacement ou de réparation soit chargé au responsable de la location ;

QUE le montage et le démontage se déroule pendant la durée de location ;

QU'un entretien de base, détaillé au contrat, soit effectué par les locataires et qu'en cas de non-respect des conditions, un montant supplémentaire soit chargé au locataire, montant déterminé comme suit :

90 \$ pour la première heure
110 \$ pour les heures suivantes.

QUE cette nouvelle procédure soit effective à partir de maintenant.

2024-33

DEMANDE D'APPUI – JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean proclame la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que tous les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Qu'une copie de la résolution soit transmise à l'adresse courriel suivante : campagne@mouvementssmq.ca .

2024-34

DEMANDE DE LA PAROISSE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le conseil a répondu à la demande de la paroisse pour obtenir un coût de réservation particulière pour la location de la salle communautaire;

ATTENDU QUE le conseil a fait une proposition à la paroisse lors de la séance du 5 février 2024;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une nouvelle demande de la paroisse afin d'obtenir un coût minime ou une gratuité ;

ATTENDU QUE le conseil avait déjà réfléchi à la question et avait déjà fait une offre à la paroisse;

ATTENDU QUE la demande de la paroisse est trop basse et ne couvre pas les frais liés à la location;

ATTENDU QUE la location demandée n'est pas comparable à une demande d'un organisme communautaire au niveau de la fréquence et la nature religieuse de l'organisme;

ATTENDU QU'il y est inscrit à l'article 3 de la Loi sur la laïcité de l'État, que les institutions doivent être laïques en fait et en apparence. De plus, à l'article 2, il y est inscrit que la laïcité de l'État repose sur la séparation de l'État et des religions.

ATTENDU QUE raisons des deux articles de loi cité ci-dessus, le conseil ne peut offrir un privilège à un groupe religieux;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la nouvelle demande de la paroisse et conserve la première offre.

2024-35

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BAL DES FINISSANTS – CITÉ ÉTUDIANTE

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la demande d'aide financière pour le bal des finissants en raison du don déjà effectué de 75 \$ pour l'album des finissants.

2024-36

RECONNAISSANCE DU 17 MAI COMME JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2024-37

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BRUNCH – UPA DOMAINE-DU-ROY

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la demande d'aide financière pour le brunch bénéfique de l'UPA Domaine-du-Roy.

2024-38

MENTION DE FÉLICITATION – MAISON DE JEUNES

Le conseil tient à donner une mention de félicitation à la Maison de jeunes de Saint-André pour l'organisation de son brunch cabane à sucre. Comme à chaque année, l'activité fut un succès. Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens de faire parvenir cette mention à l'organisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2024-39

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 01.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec